

**OPINION POUR LE JOURNAL 360 (édition de décembre 2005)**

**CARRIÈRE À ULVERTON : ENTRE LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LA PRÉSERVATION DES PAYSAGES**

Au cours des derniers mois, la municipalité d'Ulverton a fait les manchettes concernant le projet d'implantation d'une carrière. Le 9 novembre dernier, la Commission de protection du territoire agricole du Québec rejetait, principalement pour maintenir l'homogénéité du territoire agricole, la demande du promoteur. Même si le dossier n'est pas clos, la contestation de ce projet est révélatrice de deux phénomènes : la remarquable mobilisation du milieu à l'enseigne d'une forme de développement économique, mais pas à n'importe quel coût. Et l'importance du paysage dans la dynamique socio-économique de la région!

La mobilisation contre ce projet nous démontre à quel point la démocratie municipale a évolué au cours des dernières années. Il n'y a pas si longtemps ce projet aurait été l'affaire des seuls élus et aurait sans doute eu plus de chances d'être accepté. Aujourd'hui l'opposition à ce projet a réuni tant les citoyens, la municipalité elle-même que les organismes de la MRC qui ont clairement signifié qu'ils avaient un mot à dire dans l'aménagement du territoire d'Ulverton. J'ai rarement vu pareille opposition de la part de tous et chacun face à un projet économique.

Cette opposition est sans doute attribuable au fait que le développement économique est de plus en plus guidé par d'autres valeurs qui vont bien au-delà des retombées économiques et fiscales immédiates. Le maintien du cadre de vie, le développement durable associé à une pratique urbanistique visionnaire et la protection paysagère sont autant de facteurs qui sont maintenant pris en compte dans l'analyse de projets. Ces changements de valeurs ont des implications majeures pour tout promoteur qui doit dorénavant démontrer comment son projet s'intégrera harmonieusement à l'aménagement du territoire. Cette nouvelle donne prend toute son importance dans un territoire comme le Val-Saint-François qui tente de consolider son développement touristique, en misant notamment sur ses paysages uniques.

Le paysage n'a pas à être perçu comme une barrière au développement économique, bien au contraire! La beauté des paysages des Cantons-de-l'Est, de Charlevoix et de la Gaspésie constitue l'une des principales raisons de visites évoquées par les visiteurs et par les villégiateurs ayant leur résidence secondaire dans la MRC.

Ce projet, qui est venu rappeler la grande fragilité qui afflige le patrimoine paysager du territoire a d'ailleurs incité les membres du conseil d'Ulverton à réagir en apportant des modifications aux règlements d'urbanisme prohibant les nouveaux projets de carrières.

L'intervention de tous ceux et celles qui ont été engagés dans cette démarche constitue une véritable prise de conscience et une reconnaissance des valeurs esthétiques, économiques et touristiques des paysages uniques au Val-Saint-François.

Il est à souhaiter que les remous causés par ce projet aient été une occasion pour faire un temps d'arrêt pour s'interroger sur l'avenir et les moyens de protéger le patrimoine paysager à Ulverton, comme partout dans la MRC et en région. Existe-t-il une véritable réflexion au sein des conseils municipaux quant aux enjeux que soulèvent le développement économique et l'image de qualité d'une municipalité? À quand une politique locale de protection des paysages?

Jean-Louis Blanchette, directeur de projet  
Paysages estriens